

BERTRY INFOS

LE MAGAZINE DE
LA VILLE DE BERTRY

OCTOBRE 2025

LES ECOLES
LE PASS ASSOS
LES ASSOCIATIONS
35 RUE DE LA REPUBLIQUE

CIVISME RAPPEL
LE PUMPTRACK
TRITUBE
SANTE



SOMMAIRE

Infos pratiques	p.3
L'édito	p.4
Nouveaux arrivants	p.5
Ecole maternelle Aurore	p.6-7
Ecole élémentaire Jules Leroux	p.8-9
Tarifs scolaires 2025/2026	p.10
Les écoles	p.11
Accueil de loisirs (bilan)	p.12
Pass Assos	p.13
Les associations Bertrésiennes	p.14-15
Manifestations 2025	p.16
Calendrier des fêtes	p.17
35, rue de la République	p.18
Consultations P.M.I.	p.19
Civisme RAPPEL	p.20-21
Le site TRITUBE	p.22
Le Pumptrack	p.23
Espace santé Pasteur	p.24
Travaux/Urbanisme	p.25
Santé	p.26
Infos C.P.A.M.	p.27



INFOS PRATIQUES

LA MAIRIE :

Tél : 03 27 75 18 02
Mail : mairiedebertry@orange.fr
Site : www.bertry.fr

1, rue Léon Gambetta - 59980 BERTRY

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 08h00-12h30 / 14h00-17h00
Le samedi : 09h00-12h00

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (CA2C) :

Tél : 03 27 75 84 79
Mail : secretariat@caudresis-catesis.fr
Site : www.caudresis-catesis.fr

SIAVED :

Pour plus d'infos sur :

- La collecte de vos déchets,
- La réparation/remplacement d'un bac de collecte,
- Les horaires des déchèteries,
- La carte d'accès aux déchèteries,

Tél : 08 00 77 55 37
Site : www.siaved.fr
ou sur l'application SIAVED infos

SAMU : 15

SAPEURS POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

PHARMACIE DE GARDE : www.servigardes.fr

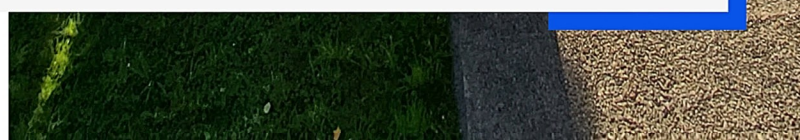


LE SITE INTERNET :

Des articles et informations présentant la vie du village paraissent régulièrement sur le site de la commune - www.bertry.fr - Ils sont généralement présentés sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus complet. Les manifestations sont également mises en ligne.

L'APPLICATION PANNEAU POCKET :

Téléchargez l'application Panneau Pocket, recherchez la commune ou le code postal, cliquez sur le ♥ pour l'ajouter aux favoris et recevez toutes les notifications des infos et futures manifestations organisées sur la commune.



L'EDITO DE JACQUES OLIVIER

MAIRE DE BERTRY



Mesdames, Messieurs, chers Bertrésiens,

C'est la fin de l'été et les feuilles vont bientôt « se ramasser à la pelle ». Une saison plus triste arrive, on pourrait croire que la période politique suit le rythme des saisons mais il n'en est rien.

De nouveaux ministres, une guerre en Ukraine, une autre dans les Pays arabes, des provocations militaires, des dirigeants de grosses puissances difficiles à cerner font partie de l'actualité quotidienne. Rien, donc, de bien brillant dans ce que nous subissons depuis plusieurs semaines.

Mais la morosité ambiante, l'insatisfaction ou les diverses restrictions ne doivent pas empêcher les évolutions, ralentir les projets, voire les annuler. Et il nous est difficile, aujourd'hui, en entendant une chose et le lendemain son contraire, pour nous, élus d'avancer, dans ce monde si sinueux.

Dans l'organisation territoriale, les communes sont les derniers maillons de la chaîne et il est bien évident que chaque « décideur » des étages supérieurs « se servant au passage », il reste peu de choses pour nos plus petites collectivités. C'est ainsi dans bien des domaines et beaucoup disent soutenir la ruralité sans réellement lui en donner les moyens.

Mais si nous avons la chance d'avoir pris de l'avance dans nos investissements dans les années 2000 au moment où les financements, certes peu nombreux, nous permettaient tout de même de réaliser nos projets, aujourd'hui, bien des choses énoncées dans les médias (campagne électorale oblige !) sont déjà mises en place dans notre commune. Je citerai les groupements d'énergie afin de réduire les coûts, la mutuelle communale, la cantine à 1 €uro, le pass'assos, l'aide au permis de conduire, accueil périscolaire...

Il n'en reste pas moins que nous continuons notre développement dans l'amélioration du cadre de vie, dans les conditions d'accueil des plus jeunes aux plus anciens, dans le mieux vivre afin que l'attractivité de notre commune perdure.

Cette attractivité qui fait que les ventes immobilières sont assez rapides, qui fait que la vacance locative est rare et que, surtout, les demandes sont nombreuses.

Les multiples animations qu'elles soient associatives ou municipales y prennent également leur part. Et c'est dans ce cadre que les services municipaux apportent leur aide et leur soutien

pour que tout ceci se passe au mieux. Que chacun ou chacune, par la pose d'une pierre, si minime soit-elle sur cet édifice, en soit remercié(e).

Vous trouverez dans ce bulletin un état des lieux de nos écoles et de diverses animations en direction des jeunes. L'avancée de nos projets, notamment la destruction complète de l'ancienne usine « Tritube » et la création de la future cantine de nos plus petits de l'école Aurore.

Dans les semaines qui viennent, les grues élimineront en centre ville la maison frappée de catastrophe naturelle et peut-être aurons-nous le temps, avant le printemps de créer un petit espace de détente.

Pour les nouveaux résidents, les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars prochains. Mais le civisme voudrait que vous vous inscriviez sur nos listes électorales. Le civisme, c'est aussi respecter les autres et leur bien-être, divers points sont également abordés dans ce magazine.

Vous trouverez également un agenda de nos manifestations, les coordonnées des diverses associations qui peuvent vous accueillir. N'hésitez pas

En vous souhaitant bonne lecture et en restant à votre disposition

Bien cordialement

Jacques OLIVIER

Bienvenue à Bertry ! Vous trouverez à l'accueil de la mairie, toute la documentation nécessaire afin de découvrir la ville. En plus du site internet - www.bertry.fr - la commune dispose d'un livret de présentation, du bulletin municipal, d'une page Facebook et de l'application Panneau Pocket.



FAITES-VOUS CONNAITRE AUPRES DE LA MAIRIE !

L'équipe municipale prête une attention toute particulière à l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune. Une fois par an, une cérémonie est organisée à la salle des fêtes en leur honneur. C'est l'occasion de rencontrer le maire, les élus, le personnel communal ainsi que les présidents des associations locales. Cela permet à chacun de faire connaissance, mieux connaître la ville, les différents services, de découvrir les activités proposées et de rencontrer d'autres habitants.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE :

L'inscription sur la liste électorale est impérative pour pouvoir voter. Il n'existe, en principe, plus de date limite au dépôt du dossier d'inscription. Ces demandes se font désormais tout au long de l'année. Toutefois, lorsque la demande est faite en vue de participer à un scrutin déterminé, cette demande doit être au plus tard déposée le sixième mercredi précédant le scrutin. Les demandes peuvent être déposées en mairie (formulaire Cerfa n°12669*02) ou au moyen d'une téléprocédure.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Pour l'inscription de vos enfants à l'école, à la cantine et pour l'accueil périscolaire, contactez l'accueil de la mairie, celui-ci vous redirigera vers l'établissement concerné. Attention, à Bertry, le périscolaire et toutes les activités concernant la garderie sont gérés par « Vacances Plurielles ».

Tél. mairie : 03 27 75 18 02
www.scic.vacances-plurielles.fr

SI VOUS EFFECTUEZ DES TRAVAUX :

L'occupation du domaine public (dépôt de benne à gravats, échafaudage...) nécessite une autorisation par arrêté municipal qui doit être demandée au moins trois semaines à l'avance en mairie.

https://www.youtube.com/watch?v=Z10KF_V8Co
Vidéo de présentation du village (YouTube)

LES ECOLES

ECOLE MATERNELLE AURORE

Votre enfant va entrer à l'école maternelle. C'est une étape importante de sa vie qui va s'accompagner de changements. Afin que cette transition s'effectue dans de bonnes conditions, nous avons regroupé tous les renseignements et recommandations qui nous paraissent importants et qui ont pour but le bien être des enfants. Nous vous invitons à en prendre connaissance et restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'ECOLE MATERNELLE QU'EST CE QUE C'EST ?

L'école maternelle fait partie de l'école primaire. Elle couvre le cycle des apprentissages premiers cycles 1. Les cinq domaines d'apprentissage des programmes de l'école maternelle sont : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions / Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique / Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques / Construire les premiers outils pour structurer sa pensée / Explorer le monde.



QUI FAIT QUOI ?

La directrice est une enseignante. Elle a la charge d'une classe. Pour effectuer le travail de direction, elle est remplacée auprès des élèves un jour par semaine. Elle est à la fois gestionnaire, animatrice pédagogique, coordinatrice. Mais elle n'a aucun pouvoir hiérarchique sur les enseignants de l'école. Elle élabore également le projet d'école, accompagnée de toute l'équipe scolaire et préside le conseil d'école. Elle reçoit les parents pour les inscriptions ou à leur demande, organise les élections des représentants des parents d'élèves.

Les enseignants de la maternelle ou de l'élémentaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer toutes les classes de la maternelle au CM2. L'enseignant de maternelle marque une rupture avec la nounou ou les puéricultrices de la crèche puisque, avec lui, l'enfant devient un élève. A l'école maternelle, la priorité est donnée à la socialisation, à la maîtrise du langage, au repérage dans l'espace et le temps et aux premières notions mathématiques.

L'agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) possède un diplôme petite enfance et est recruté par la municipalité. Rattaché à l'enseignant, l'ATSEM joue un rôle très important dans la classe. Elle surveille les enfants, anime les activités pédagogiques, accompagne aux toilettes, aide les enfants à s'habiller quand ils sortent en récréation, prépare et range le matériel...

Les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) accompagnent les élèves ayant des besoins particuliers afin de les aider à devenir autonome.

LES SORTIES SCOLAIRES :

Différentes sorties seront organisées tout au long de l'année en fonction des projets de classe ainsi que des ateliers parents-enfants (recettes de cuisine, semaine du goût, des mathématiques...). Nous aurons parfois besoin de votre

participation afin d'assurer la sécurité du groupe. Dans ce cas un planning d'inscription sera affiché dans le couloir. N'hésitez pas à y participer dès que vous le pouvez.

APRES L'ECOLE :

La municipalité propose un service de restauration scolaire ainsi qu'une garderie. L'inscription à ces services se fait en mairie. Les inscriptions sont réservées par les familles au moyen d'un logiciel en ligne. Les services municipaux sont à votre disposition en mairie pour expliquer le fonctionnement de la garderie et de la restauration scolaire.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire. Vous avez fait le choix de scolariser votre enfant, il doit donc être présent régulièrement. L'école n'est pas une garderie. Toute absence doit être signalée par téléphone et justifiée par écrit au retour de l'enfant en classe. La première année les enfants sont souvent plus sensibles aux maladies. L'école n'accueille pas les enfants malades. Aucun médicament ne sera administré, sauf pour les cas de maladies chroniques (asthme...). Dans ce cas, merci de contacter l'enseignant. Un certificat médical devra être fourni pour établir un accueil individualisé. Pour les maladies contagieuses (varicelle...), merci de prévenir l'école dans les plus brefs délais. Un certificat médical de non contagion sera demandé au retour de l'enfant afin qu'il puisse réintégrer la classe.



ECOLE MATERNELLE AURORE
rue de la République - 59980 BERTRY
09 63 45 46 72 ou 03 27 75 18 95
ce.0594283k@ac-lille.fr

HORAIRES DE L'ECOLE :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
09h00-12h00 / 13h45-16h45

Notre école est ouverte aux enfants de 2 à 6 ans

Section des tout petits (TPS) : enfants nés en 2023
Section des petits (PS) : enfants nés en 2022
Section des moyens (MS) : enfants nés en 2021
Section des grands (GS) : enfants nés en 2020

Nous comptons sur vous pour respecter ces horaires. L'accueil est assuré 10mn avant l'horaire d'entrée. Par mesure de sécurité, les portails sont fermés en dehors de ces horaires. Une sonnette est à votre disposition près de la grille si vous avez besoin d'entrer en dehors de ces horaires.

LES ECOLES ECOLE JULES LEROUX

L'école élémentaire Jules Leroux, composée de six classes, accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle est mixte et gratuite. Elle comporte deux cycles : le cycle 2 (CP-CE1-CE2) et le cycle 3 (CM1-CM2). Les locaux des écoles appartiennent à la commune qui en a la charge et l'entretien.

UNE ORGANISATION NATIONALE

Les programmes sont nationaux et obligatoires pour tous les professeurs et tous les élèves. Les enseignements sont conçus par cycle, d'une durée de trois ans. Le cycle 2, ou cycle des apprentissages fondamentaux comprend le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2). Le cycle 3, ou cycle de consolidation comprend le cours moyen première année (CM1), le cours moyen deuxième année (CM2) ; le cycle de consolidation se poursuit au collège en classe de sixième.



LES APPRENTISSAGES A L'ECOLE ELEMENTAIRE :

La maîtrise de la langue française et des premiers éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires de l'école élémentaire pour permettre aux élèves d'accéder aux outils fondamentaux de la connaissance.

Dès le CP, les élèves découvrent l'apprentissage d'une langue vivante (étrangère ou régionale). Au cycle 2, le programme prévoit des enseignements pour questionner le monde, des enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale), une éducation physique et sportive ainsi qu'un enseignement moral et civique.

Au cycle 3, les élèves consolident leurs apprentissages dans ces domaines, découvrent les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie, l'histoire des arts.

L'école prend en compte la pluralité et la diversité des aptitudes de chaque élève. A côté du raisonnement et de la réflexion

intellectuelle, le sens de l'observation, le goût de l'expérimentation, la sensibilité, l'imagination créatrice...

LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE JULES LEROUX EST ARTICULE AUTOUR DE 3 AXES :

- L'éducation à l'environnement et au développement durable. L'école est labélisée E3D niveau 2*
- Le sport et la citoyenneté.

L'objectif de ces deux axes est de favoriser le vivre ensemble, la transmission de valeurs solidaires et de former de futurs citoyens éclairés, responsables et conscients des grands enjeux environnementaux qui sont aujourd'hui les nôtres.

- La résolution des problèmes.

L'objectif de cet axe est de mettre l'accent sur un domaine où les

élèves ont souvent des difficultés et leur donner toutes les chances d'être en situation de réussite en les accompagnant via une pratique très régulière et en les aidant à s'approprier différentes clés méthodologiques.

* La labélisation « E3D » (Ecole ou Etablissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.



ECOLE ELEMENTAIRE JULES LEROUX
2, rue Caudron - 59980 BERTRY
03 27 75 17 47
ce.0594282j@ac-lille.fr

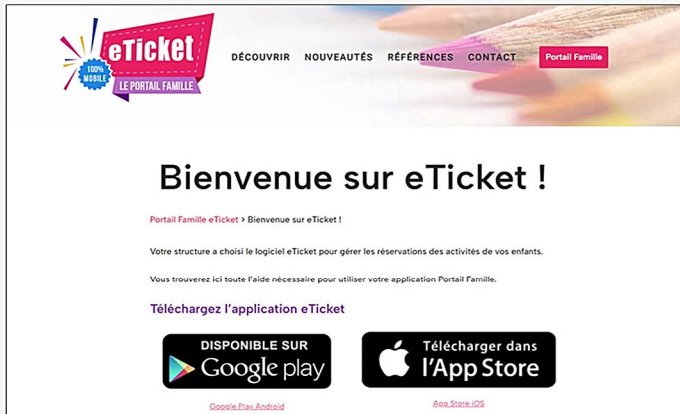
HORAIRES DE L'ECOLE :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
08h45-12h15 / 14h00-16h30

Nous comptons sur vous pour respecter ces horaires. L'accueil est assuré 10mn avant l'horaire d'entrée. Par mesure de sécurité, les portails sont fermés en dehors de ces horaires. Une sonnette est à votre disposition près de la porte rue Caudron si vous avez besoin d'entrer en dehors de ces horaires.

TARIFS SCOLAIRE 2025/2026

CANTINE SCOLAIRE : ETICKET - INSCRIPTIONS EN MAIRIE



	Bertrésiens	Extérieurs
Quotient de 0 à 1000€	1€	1€
De 1001 à 2500€	3€	3€
Supérieur à 2501€	3,10€	3,30€

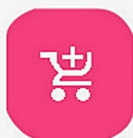
LOGICIEL ET APPLICATION ETICKET :

Si votre enfant est inscrit dans une des écoles de Bertry et que vous souhaitez qu'il mange à la cantine, rendez-vous à l'accueil de la mairie afin de récupérer vos identifiants et votre mot de passe provisoire pour accéder à l'application eTicket où vous pourrez acheter en ligne et réserver les repas pour la cantine scolaire.

Afin de constituer le dossier, les pièces suivantes sont à fournir :

- Copie du livret de famille,
- Noms, prénoms du responsable légal, adresse postale et adresse mail,
- 1 ou 2 numéros de téléphone,
- Le ou les noms des enfants à inscrire, date et lieu de naissance de chacun ainsi que leur classe respective,
- Le justificatif de la CAF du Quotient Familial en PDF ou photocopie (pas de screen), document obligatoire pour bénéficier de la cantine à 1€.

Pour acheter les tickets de cantine vous devez cliquer sur cette icône :



Entrez le nombre de tickets et ensuite payez en ligne. Il s'agit d'un prépaiement donc vous ne pourrez réserver les repas qu'après avoir achetés les tickets virtuels qui seront ensuite visibles dans votre porte-monnaie virtuel (même icône que pour l'achat).

Pour la réservation, vous devez procéder de la manière suivante :

- Le **MERCREDI avant 10h00** pour le **JEUDI** et le **VENDREDI** suivants,
- Le **VENDREDI avant 10h00** pour le **LUNDI** et le **MARDI** suivants.

Il vous suffit de faire un clic gauche sur la date désirée et celle-ci apparaîtra en violet plein.

Exemple ci-dessus : pour le jeudi 5, vous avez commandé ce repas avant le mercredi 4 à 10h00.

Vous devez procéder de la même façon pour décommander et aux mêmes conditions de jours et d'heures. A défaut, nous ne pourrions malheureusement pas inscrire votre enfant ce jour là à la cantine pour une raison évidente d'organisation vis-à-vis de la commande déjà passée à notre traiteur.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toutes autres questions.

GARDERIE : INSCRIPTION ET PREPAIEMENT SUR LE SITE :

- Le matin de 07h30 à 09h00
- Le soir jusqu'à 18h00

<https://vacancesplurielles.myperischool.fr>

Coopérative Vacances Plurielles

Scannez le QR Code pour découvrir MyPérischool !

Rentrée scolaire de septembre 2025

Les inscriptions et le paiement se feront désormais par internet grâce à l'application MyPérischool.

Rendez-vous sur <https://vacancesplurielles.myperischool.fr>

Code d'accès qui vous sera demandé à l'inscription : **VACPLUR**

Vous devrez créer votre compte famille, ajouter vos enfants et déposer les justificatifs d'usage dans MyPérischool. Vous pourrez ensuite inscrire vos enfants aux activités via le menu Inscriptions.

- Paiement de vos inscriptions par prélèvement ou virement** sur votre espace parent MyPérischool
- L'accueil de Vacances Plurielles** se tient à votre écoute pour vous accompagner, n'hésitez pas à prendre RDV au 07 44 57 08 07
- Transmission de vos justificatifs** via votre espace parent MyPérischool
- Application mobile parents** disponible sur Google Play et App Store

Une question ? Contactez aide@myperischool.fr
Précisez [Vacances plurielles] en objet du mail

LES ECOLES

Des écoles, des enfants, un coût mais aussi beaucoup de plaisir ! On parle souvent mais sait-on réellement ce qui se passe dans notre « petit ministère de l'Education »...

	Ecole Jules Leroux (149 enfants)		Ecole Aurore (104 enfants)	
Personnel Entretien et encadrement	47 066	315€ / enfant	74 662	717€ / enfant
Charges de fonctionnement dont énergie	24 800	193€ / enfant	12 879	144€ / enfant
Téléphone	1 230		790	
Produits d'entretien	1 122		884	
Frais de bâtiment	1 633		426	
Fournitures scolaires et prix	10 237	68€ / enfant	4 363	42€ / enfant
Vacances de neige	1 960			
TOTAL	88 048	591€ / enfant	94 004	904€ / enfant

Cantine	
Surveillance	35 544
Energie	7 126
Produits d'entretien	1 504
Fourniture de repas	48 536
TOTAL	92 710
Recettes, vente de tickets 1€ à 3,30€	22 931

L'obligation scolaire et les lois laïques.

Toutes commune a une obligation de gérer son ou ses écoles aussi bien le fonctionnement que l'entretien des locaux. A ce titre, chaque année, en supplément du fonctionnement la commune verse 57,7€ par enfant afin d'acheter les fournitures scolaires.



ACCUEIL DE LOISIRS



L'accueil de loisirs qui a fonctionné du 7 juillet au 1er août, a rencontré un énorme succès. Disposant d'un agrément d'accueil de 190 places, cette année ce sont 184 enfants, âgés de 4 à 16 ans, qui ont été accueillis, encadrés par une équipe de 22 animateurs, 1 Directeur adjoint et 1 Directrice qui ont géré la partie cachée, c'est à dire l'administratif, les plannings, la gestion des sorties et les impondérables afin que tout se passe au mieux.

Le thème « Bertry, à la Conquête de l'Univers », a permis aux enfants de pousser les portes de la base de la NASA, pour y suivre un entraînement intensif d'astronaute afin de voyager dans notre système solaire et de sauver notre planète Terre qui était en danger.

De très nombreuses activités ont été proposées pour chaque tranche d'âge, (Camping, Piscine, Koézio, Osmose, Initiation escrime, Astérix), afin que chaque enfant puisse profiter un maximum et passer un incroyable mois.

La fête de l'Alsh qui a eu lieu le vendredi 25 juillet, et a encore été cette année, une grande réussite, enfants et animateurs nous ont présenté un très beau spectacle.

Tout au long du mois, l'équipe d'animation et de direction, a mis tout en œuvre afin que les enfants puissent s'évader, s'amuser, s'éclater et se créer des souvenirs.

Association	Jours / Horaires
Pétanque 2000	Samedi après-midi d'avril à septembre - Parc de la Brasserie
Les Roseaux Bertrésiens (club des Aînés)	Mardi de 14h30 à 18h00 - Foyer des Anciens
Le Misantroupe (Théâtre)	Mardi de 17h30 à 19h00 pour les enfants à partir de 8 ans Samedi de 10h30 à 12h00 (ateliers) / 9h00 à 10h30 (répétitions)
Gymnastique d'Entretien pour Adultes G.E.A.	Mardi et jeudi de 9h00 à 10h00 - Salle de sports
L'Amichorale de Bertry	Jeudi de 20h00 à 21h30 - Salle Gambetta
Magic Danse	Mercredi et samedi
Union National des Combattants U.N.C.	-
Multi'Form	Lundi matin de mars à octobre
Judo Club Bertrésien	Mercredi / Jeudi / Vendredi / Samedi - Salle de sports
Club Loisirs des Joggers Dynamic Bertry	Dimanche 9h30 - Salle de sports
Association du patrimoine de l'église	-
Harmonie de Bertry - Ecole de musique	Mercredi / Samedi
A.P.E. Association des parents d'élèves et ses amis	-
Bibliothèque	Mercredi de 14h00 à 15h30 Samedi de 10h00 à 11h30
Les Ch'tis Coureurs	-
Dynamic Bertry Cerf-volant Aéro Ch'ti	Dimanche matin
U.S.B.C. football	-
Bertry Badminton Club	Enfants 7 / 13 ans - vendredi 18h00 / 19h30 Adultes à partir de 14 ans - mardi et vendredi 19h00 - Salle de sports
Club de danse de l'Amicale Laïque	Danse de salon 18h30 Danse en ligne 19h30
Education canine	-
Amicale Laïque	-
Club généalogie	Les lundis à 18h00 - Au « 12 » rue de la République
Club informatique	Les mercredi de 14h00 à 18h00 - Au « 12 » rue de la République
Italien (culture et langue italienne)	Les jeudis de 10h00 à 12h00 - Au « 12 » rue de la République
Club de Scrabble	semaines paires : le vendredi de 14h00 à 18h00 semaines impaires : le samedi de 14h00 à 18h00 Au « 12 »

Cotisation	Responsable(s)	Contact
12€/an	DHERBECOURT Thierry	06 03 50 08 75
25€/an	DELJEHIER Bernadette	06 64 47 32 16 alfredbernadette@hotmail.fr
-	GRESILLON Anne	06 73 23 16 76 anne.gresillon@sfr.fr
46€/an + certif. medic.	MARECAILLE Elisabeth	06 83 67 68 27
10€/an	CHATELAIN Jean-Pierre	06 15 27 34 86
30€/an	Delphine	06 30 35 85 52
22€/an	LEMAITRE Christian	03 27 85 77 75 christian.lemaitre48@orange.fr
20€/an	LECOT Danièle	06 02 26 55 98
de 81 à 96€	RAMETTE Olivier MATTEZ Franck	06 14 59 12 21 06 51 85 84 63
15€/an	VALETTE Jean-François PARENT Valérie	06 24 19 24 86 06 64 35 40 08
-	CHATELAIN Jean-Pierre	06 15 27 34 86
40€/an	LEMOINE Agathe MORA Héloïse	06 43 51 39 70 harmonie.bertry.hmora@gmail.com
-	CACHEUX Adeline	ape.amis.bertry@gmail.com Facebook : A.P.E. de Bertry et ses amis
10€/an par famille	RAMETTE Marie-Hélène	06 20 34 68 07 marie-helene.ramette@wanadoo.fr
7€/an	CAFFIAUX Alban	06 64 46 46 30 - leschtiscoueurs@gmail.com Facebook et Instagram
5€/an	ENDERLE Christophe	19, rue de la République - 59980 Bertry bertrycerfvolant@gmail.com
-	MANSOURI Christophe FANNOY ALEXandre	Facebook : Union Sportive Bertry Clary 06 34 53 32 45
75€/an 25 à 85€/an	LEFEBVRE Pascal	06 98 71 16 64 badbertry@gmail.com
-	VATIN Elisabeth	03 27 75 10 55 elisabeth.vatin@free.fr
-	Mme. DUTERN	-
-	ENDERLE Amélie	
-	OLIVIER Jacques	-
17 participants maximum	WATEL Annie	annie.watel@orange.fr
9 participants	CARMINATI Christian	christian.carminati@outlook.fr
15 participants	LEMOINE Guy	guyetberna@gmail.com

MANIFESTATIONS 2025



Repas du patrimoine



100 ans de la pharmacie



Tournoi de judo



Chasse aux oeufs



Braderie-Brocante



Fête de la musique - Cerfs-volants



Kermesse des écoles



Inauguration du city park



Caisses à savon



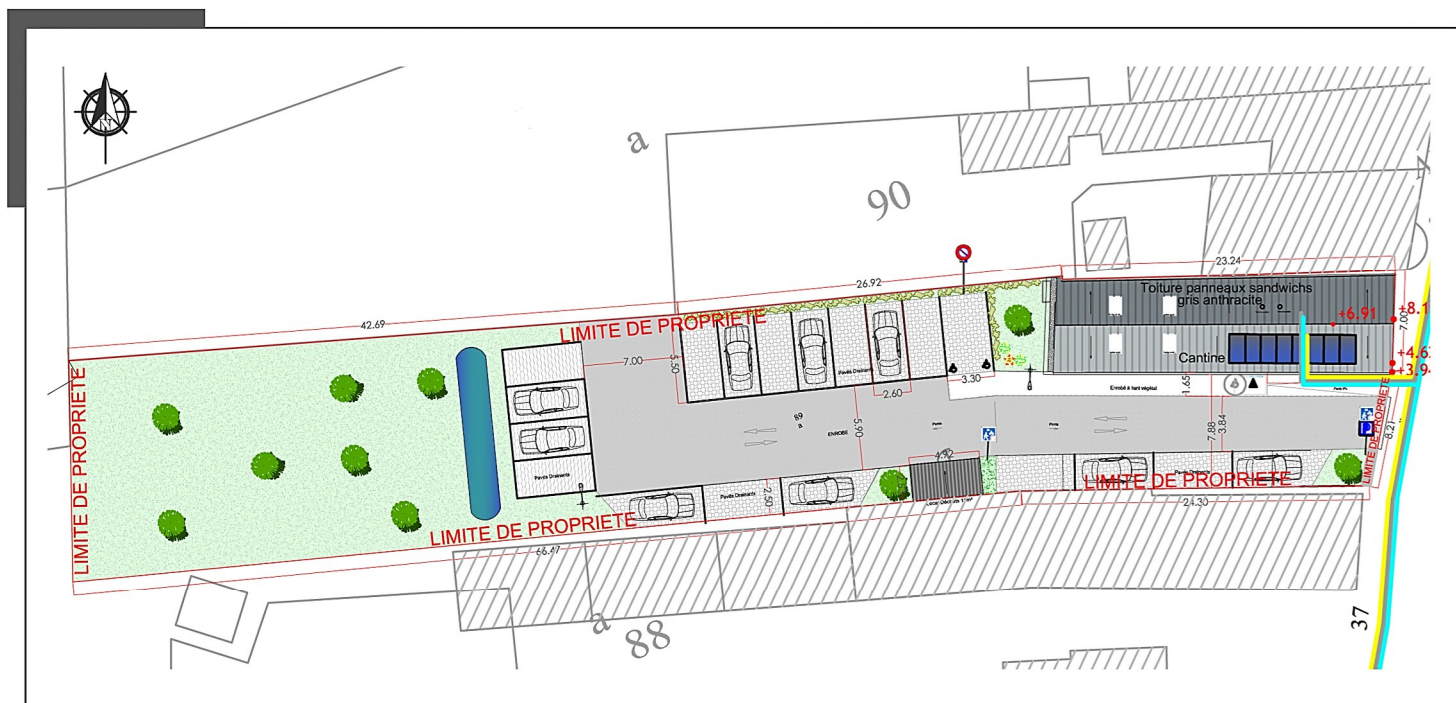
Marche colorée

CALENDRIER DES FETES

Vendredi 5 septembre	Reprise de la danse de salon - Salle des fêtes
Samedi 6 septembre	Inscriptions à l'école de musique - Salle de musique
Samedi 20 septembre	Oktober fest organisé par le Judo - Salle des fêtes
Samedi 27 septembre	Tournoi de badminton jeunes - Salle de sports
Vendredi 3 octobre	Assemblée générale de l'APE - 20h00 - au « 12 »
Samedi 4 octobre	Soirée de la danse de salon - Salle des fêtes
Samedi 11 octobre	Remise des prix Pétanque 2000 - 18h00 - Salle Gambetta
Samedi 11 octobre	Tournoi de badminton jeunes - Salle de sports
Samedi 11 octobre	Audition des élèves de l'école de musique - 18h00
Dimanche 12 octobre	Loto de l'harmonie de Bertry - Salle des fêtes
Vendredi 17 octobre	Remise de chèques ROPARUN des Ch'tis Coureurs - Salle Gambetta
Dimanche 19 octobre	Sortie mycologique vers 10h00
Samedi 8 novembre	Belote de l'USBC - 19h00 - Salle des fêtes
Dimanche 9 novembre	Loto de l'Amicale Laïque - 15h30 - Salle des fêtes
Mardi 11 novembre	Armistice - Défilé (départ pharmacie) suivi d'un vin d'honneur - Salle Gambetta
Samedi 15 novembre	Soirée quizz des Ch'tis Coureurs - Salle des fêtes
Dimanche 16 novembre	Brocante petite enfance de l'APE - Salle des fêtes
Samedi 22 novembre	Messe de Sainte-Cécile avec l'harmonie - Eglise
Samedi 22 novembre	Tournoi de badminton - Salle de sports
Dimanche 23 novembre	Concert de Sainte-Cécile par l'Amichorale - 17h00 - Eglise
Samedi 29 novembre	Portes ouvertes théâtre « La Misantroupe » - Salle des fêtes
Dimanche 30 novembre	Tournoi de foot en salle - Salle de sports
Vendredi 5 décembre	Assemblée générale des AFN - 16h00 - Foyer des Anciens
Vendredi 5 décembre	Hommage aux « Morts pour la France » dépôt de gerbe au square et vin d'honneur
5, 6 et 7 décembre	TELETHON - Nombreuses animations
Samedi 13 décembre	Loto de l'USBC - Salle des fêtes
Samedi 20 décembre	Noël du Judo, USBC, Badminton et Magic Danse - Salle de sports
20 et 21 décembre	Concert de Noël par l'harmonie - Salle des fêtes
Mardi 23 décembre	Spectacle de Noël de la municipalité avec Magic Phil - Salle des fêtes

35 RUE DE LA REPUBLIQUE

Une nouvelle cantine pour les enfants de l'école maternelle.



Avec la mise en place de la cantine à 1€, le nombre d'enfants fréquentant la cantine de l'école AURORE a augmenté.

Les locaux rapidement aménagés en 2004 afin de sécuriser et d'éviter un déplacement jusqu'à la rue de la Paix sont aujourd'hui devenus exigus. Ce restaurant scolaire situé dans l'ancien logement de l'école n'est plus adapté aussi bien en surface qu'en équipement.

La vente de la maison située au 35, rue de la République était l'occasion d'améliorer le cadre de vie, de rendre du stationnement et pourquoi pas d'ébaucher un projet de jardin ouvrier ou partagé...

L'appel d'offre est lancé et les travaux devraient démarrer assez vite.



Les consultations P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) se tiendront désormais au 15, rue Jules Guesde, près du parking de la salle de sports. Elles auront lieu comme d'habitude tous les 2ème jeudis après-midi de chaque mois et seront assurées par la puéricultrice de secteur et le médecin généraliste de P.M.I.



Consultations sur rendez-vous au 03 59 73 39 20

Accompagnement par la P.M.I. pour favoriser l'accueil de l'enfant à naître et son développement harmonieux au sein de sa famille, le département participe grâce à son service P.M.I. à la promotion de la santé des futurs parents dès la grossesse et de l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans.

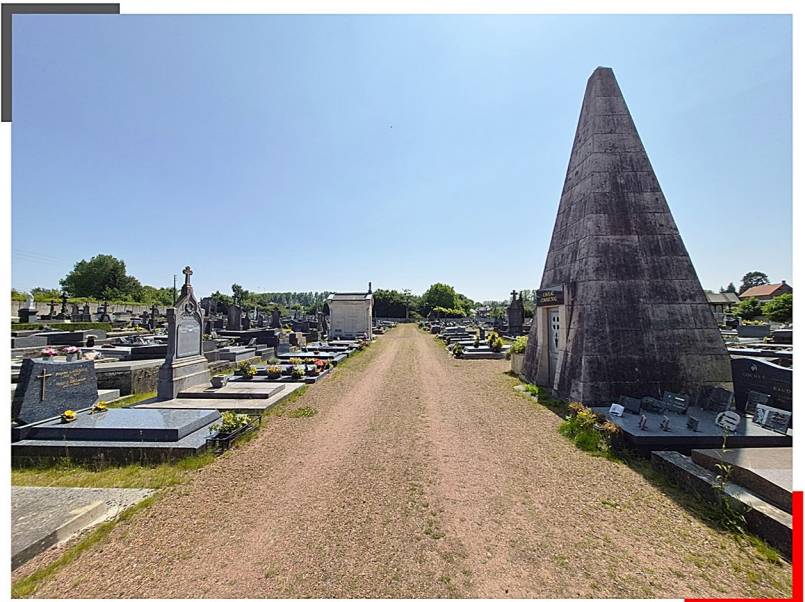
Services proposés par la P.M.I. :

Les centres de P.M.I. veillent au bon déroulement de votre grossesse en proposant des consultations prénatales et postnatales et un suivi à domicile.

Le département du Nord accompagne les familles qui font le choix de l'allaitement.

Pour le bon épanouissement de l'enfant, le département assure le suivi, l'accompagnement et le contrôle de la qualité des modes d'accueil de la petite enfance : crèches collectives ou familiales, jardin d'enfants, assistantes maternelles...

Les centres P.M.I. assurent un suivi préventif de la santé de votre enfant. A l'âge de 4 ans, le bilan vous sera proposé. Il vise à repérer toute difficulté qui pourraient retentir sur l'adaptation de votre enfant à la vie scolaire.



VEGETALISATION ET ENTRETIEN DU CIMETIERE

Depuis le 1er juillet 2022, l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières est interdit. La commune a décidé il y a quelques mois de choisir l'option végétalisation des allées de l'ancien cimetière. Les employés procèdent à une tonte 4 à 5 fois par an. Ils réalisent également des désherbages mécaniques régulièrement, mais les « mauvaises » herbes poussent très vite. Nous étudions toutes les possibilités afin de rendre cet espace de mémoire le plus propre possible. **Rappelons également que les propriétaires ou les ayants-droit d'une concession sont tenus de maintenir la tombe en bon état. C'est à dire de garantir l'étanchéité de caveau, nettoyer la pierre tombale, prendre soin des fleurs et des plantes, rénover le tombeau... Ils peuvent réaliser eux-mêmes le nettoyage ou le confier à des professionnels.**



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Les lois Labbé et Pothier interdisent depuis le 1er janvier 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts accessibles ou ouverts au public. Le désherbage manuel ne peut être réalisé sur toute la commune uniquement par les agents techniques. Nous rappelons donc à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir le trottoir devant leur propriété, que cela concerne le déneigement comme le désherbage. La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de n'utiliser que des techniques autorisées (thermique, binette, arrachage manuel...). « **Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords.** » - **Art. 32 du Règlement Sanitaire Départemental.**

Ce geste citoyen sera bénéfique pour tous !

DEJECTIONS CANINES

La propreté dans nos rues et au sein des espaces publics est un souci majeur pour la municipalité. Quoi de plus désagréable en effet que de devoir marcher tête baissée, le nez sur le trottoir ?

Malgré plusieurs rappels nous constatons toujours que des maîtres indécents laissent leurs chiens faire leurs besoins au beau milieu des trottoirs.

Or, quoi de plus simple que de se saisir d'un sac pour ramasser et jeter tout cela dans la première poubelle venue !! Sans compter sur l'obligation de tenir son chien en laisse.

C'est un geste civique qui permettrait de toujours mieux vivre ensemble dans notre commune.

Déjections canines... Qui peut encore croire que ça porte bonheur ?!

STATIONNEMENT

Nous constatons toujours que bon nombre d'enfants se rendant à l'école ou de personnes âgées sont obligés de descendre sur la chaussée parce que certains continuent de stationner leur véhicule sur le trottoir. Chacun comprendra que ceci ne peut plus durer !

Le montant de l'amende forfaitaire pour infractions aux règles de stationnement dépend de la nature de l'infraction :

« Stationnement très gênant : sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une place réservée aux transporteurs de fonds, sur une piste cyclable, **sur un trottoir** sauf pour les deux ou trois roues... »

4ème classe : 135€

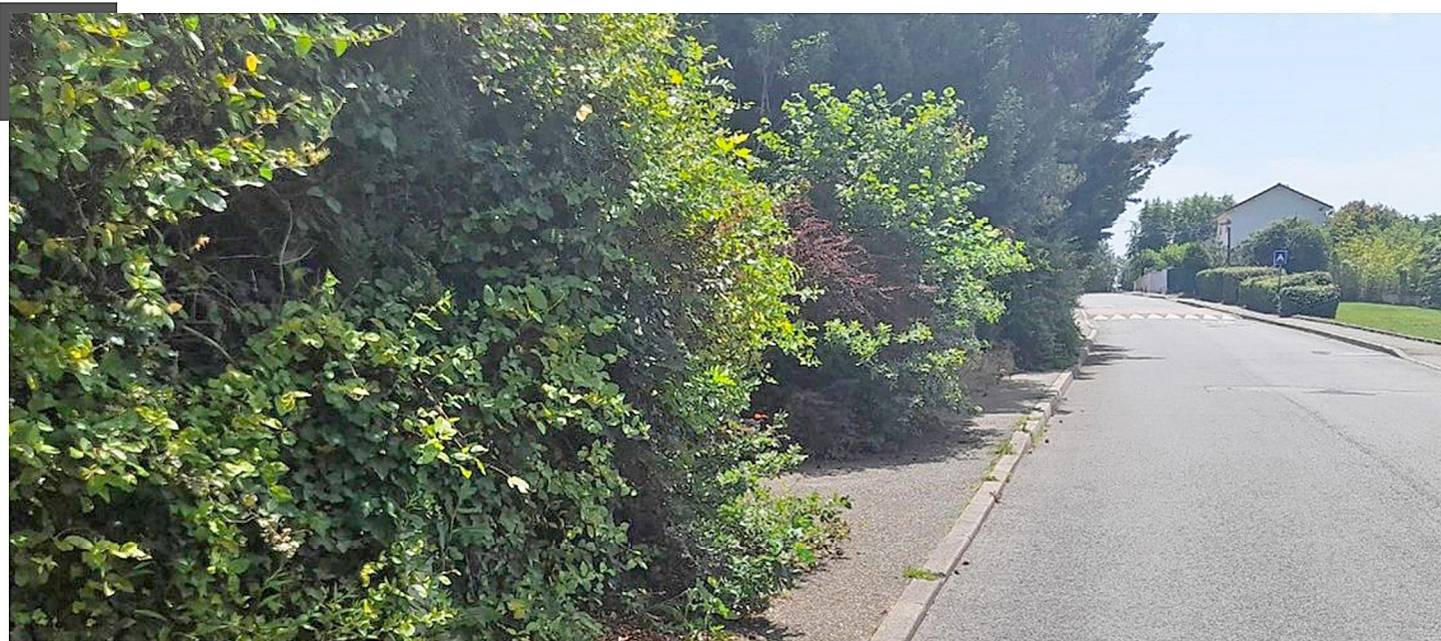


PLANTATIONS REGLEMENTATION

Certaines règles de distance et de hauteur sont à respecter. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété répond à une réglementation précise. **En vertu de l'article R 116-2-5° du Code de la Voirie Routière**, il est interdit de laisser pousser les haies et les arbres à moins de deux mètres du domaine public. La responsabilité du propriétaire peut être engagée si un accident survenait.

C'est toujours au propriétaire privé d'entretenir la haie qui borde l'espace public. Même si celle-ci déborde sur le trottoir ou empiète légèrement sur la chaussée, cela ne devient pas une responsabilité de la mairie ou de la collectivité.

Le Code civil (article 673) précise que le propriétaire doit couper les branches qui dépassent chez le voisin — et ici, le voisin, c'est la voie publique. Cela signifie que **vous avez l'obligation légale de maintenir votre haie taillée afin qu'elle ne gêne ni les piétons, ni la circulation, ni la visibilité** (par exemple aux intersections).



solidarité
responsabilité
respect
vote
service
politique
écologie
engagement
civisme
devoirs
autres
aider
aucun
association
bien
citoyen
ensemble
entraider
communauté
France
implication
participation
environnement
loi
fraternité
rien
nationalisme
patriotisme
liberté
faire
pays
sais
tout
valeurs
vie
être
participer
partage
droit
égalité
écologie
respecter
République
société

Qui l'aurait cru ? L'usine Tritube par terre ! On peut parfois se réjouir de voir une usine disparaître et chez nous, c'est le cas ! Ces locaux qui ont accueilli au début du XXème siècle une usine textile ont ensuite été occupés par l'entreprise Tritube spécialisée dans le chromage et la fabrication de matériel de bureau.



Fermée à la fin des années 90, cette entreprise était placée sous la responsabilité d'un mandataire et les années coulaient tranquillement.

Occupés pendant quelques mois par une société d'emballage, les locaux se sont vite dégradés au point de ne laisser que la démolition comme seule issue.

D'abord site orphelin, il n'appartenait plus à personne, la mairie s'était un moment portée acquéreur afin de faire avancer ce dossier. Devant les frais, nous nous sommes rétractés mais les formalités administratives n'ont pas été stoppées par les services de l'Etat. Cet état de fait a eu pour conséquence que nous sommes devenus propriétaires du site et gratuitement !

Après divers contacts avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) et une cession à l'euro symbolique, cet organisme s'est lancé dans la démolition.

Suite à une phase de désamiantage de près de 2 mois, les grues sont intervenues. Un tri des déchets est effectué et le recyclage

est envisagé à chaque fois que cela est possible. Les espaces pollués sont décaissés (jusqu'à 5 - 6 mètres de profondeur !) et les terres évacuées pour traitement.

Des vérifications ou des contrôles fréquents assureront une sécurité ultérieure au site.

Dans la phase finale, les murs devant seront abattus et remplacés par une clôture grillagée.

Il nous reste maintenant à rechercher un promoteur pour cet espace entouré de verdure et qui sera proposé à la construction de logements.

Mais tout ceci à un coût. Si le site nous a été « confié » gratuitement, nous devons prendre en charge 20% de la démolition et de l'aménagement. Ce qui nous engage sur un montant avoisinant les 200 000€.

Le Pumptrack est mis en service, certaines précautions sont à prendre.



PUMPTRACK DE BERTRY

Engins autorisés



Préconisations



Interdictions



Contacts utiles

15
SAMU

17
POLICE

18
POMPIERS

112
URGENCE

03 27 75 18 02

Mairie de BERTRY



DELTOUR
Paysage
E2S COMPANY

Equipement conforme à la norme NF EN 14974

ESPACE SANTE PASTEUR

Une ambiance qui se tend avec l'agglomération ou C.Q.F.D :

(Ce Qu'il Fallait Dire !)

En janvier, lors de la cérémonie des vœux, un appel était lancé sur la répartition de ce que nous appelons les attributions de compensation.

Mais qu'est-ce que ces fonds ?

La communauté d'agglomération perçoit en fiscalité vos impôts lui afférant ainsi que les taxes professionnelles des diverses entreprises. Une somme tout de même assez rondelette pour notre commune, ne soyons pas naïfs !

De ce montant, sont déduites les charges liées aux compétences qui, au final, gérées par l'agglomération, sont financées par la commune, tout comme le traitement de vos ordures ménagères :

- Fonctionnement et consommations de l'éclairage public,
- Eau et assainissement
- Utilisation des espaces nautiques pour les écoles
- Gestion des eaux pluviales Urbaines
- Etc ...

Après déduction, notre excédent financier reversé est de 258 728€. Difficilement comparable avec celui de Caudry (8 717 658€) ou Le Cateau (1 752 868€) . La mise sur la place publique de ces différences n'a bien entendu pas été bien perçue par certains !

Le conseil municipal demandait donc, par délibération, le mode de calcul et surtout les explications financières. Une réponse globale nous fut fournie sans plus de justificatifs et surtout sans chiffres.

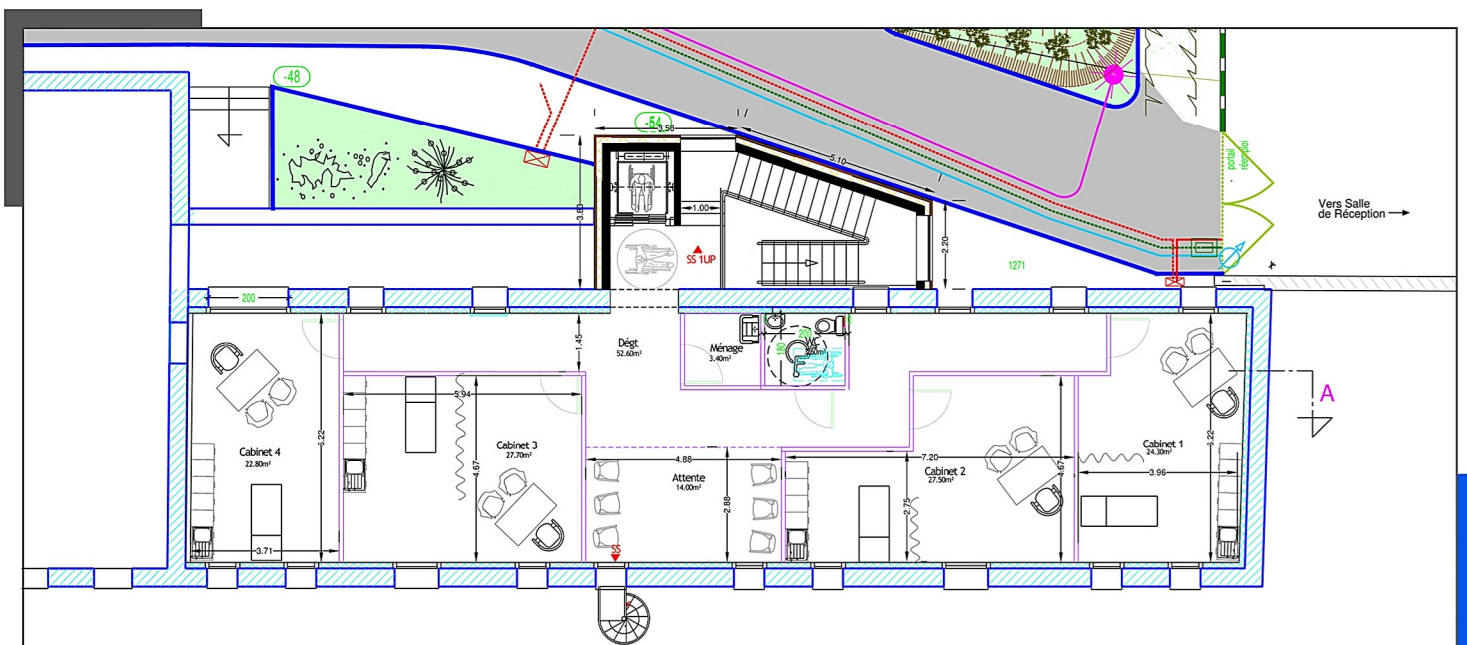
En juin, nous apprenions que dans le cadre d'une convention avec le Département, l'agglomération finançait une partie de l'extension de la maison médicale de Quiévy afin d'y accueillir des médecins. Nous demandons donc une subvention pour notre projet d'agrandissement de la maison de santé Pasteur. Celle-ci nous est refusée, les compétences ne permettant pas d'apporter des fonds.

Nous devons donc comprendre que l'amélioration des propositions de soins des habitants est liée aux compétences et non à l'intérêt général, d'autant plus que notre maison de santé accueille des patients de communes environnantes, parfois au détriment des Bertrésiens et que notre territoire est classé déficitaire en matière de santé.

Mais, souvenons-nous, en avril 2021, on ne sait par quelle compétence, les mêmes services ont financé une partie des parkings du pôle de santé Matisse à Le Cateau.

Devant ces différences de traitement, et ce que nous oserions appeler « un traitement différencié des collectivités », ne faut-il pas se poser des questions sur le rôle réel de l'agglomération, la nature de ses soutiens aux communes et pour aller plus loin, ne vivons-nous pas aussi bien auparavant sans tous ces transferts financiers ? Et surtout sans devoir faire allégeance !

En effet, avant 2012, année d'intégration dans l'agglomération, la commune gérait financièrement ces diverses compétences, son réseau d'eau et d'assainissement, s'en sortait très bien ! Et dans certains domaines avec des coûts bien inférieurs !



TRAVAUX URBANISME

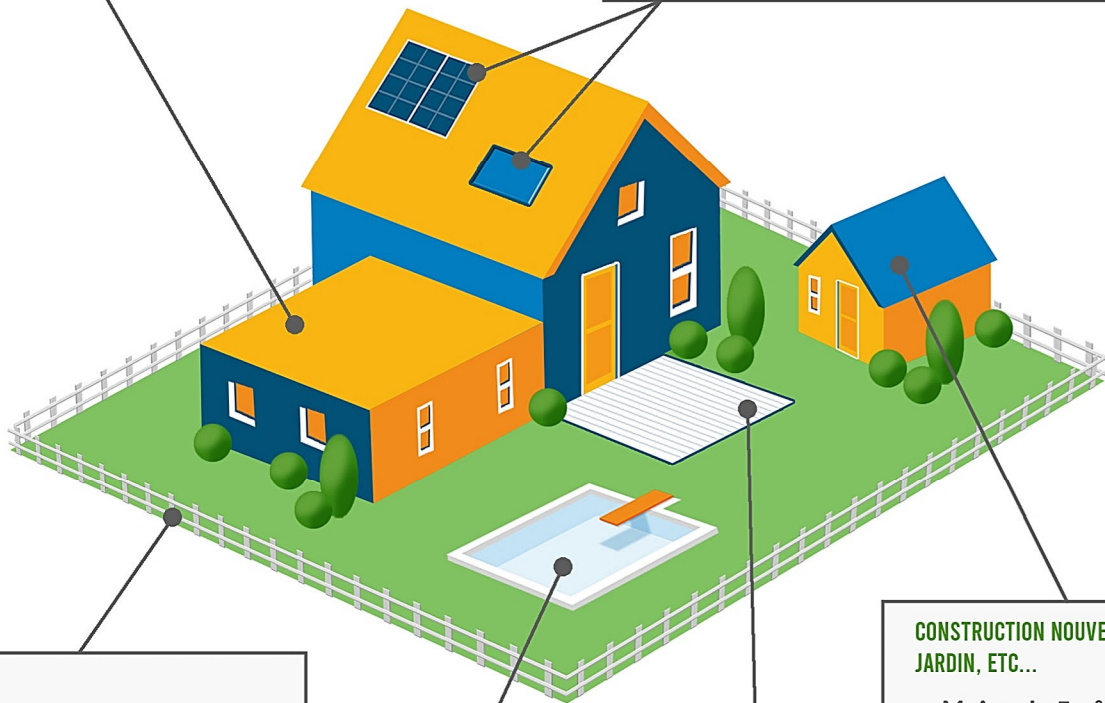
Quelles démarches pour vos travaux ?

TRAVAUX D'EXTENSION OU CREATION DE SURFACE

- **Moins de 20m²** :
Déclaration préalable
- **Entre 20 et 40m²**
 - Si surface de construction initiale + extension de moins de 150m² + si terrain situé en zone urbaine :
Déclaration préalable
 - Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieure à 150m² :
Permis de construire et un recours à un architecte

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTERIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- **Toutes les modifications de l'aspect extérieur du bâtiment** :
Déclaration préalable
- **Isolation par l'extérieur modifiant l'aspect de la maison** :
Déclaration préalable
- **Travaux d'entretien, réparations ordinaires et remplacements à l'identique** :
Aucune formalité



CLOTURE

- **Portail, clôture sur rue ou entre voisins (création, modification)** :
Déclaration préalable

CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRI DE JARDIN, ETC...

- **Moins de 5m²** :
aucune formalité
- **Entre 5 et 20m²** :
Déclaration préalable
- **Plus de 20m²** :
Permis de construire

PISCINE

- **Bassin de moins de 10m²** :
aucune formalité
- **Bassin entre 10 et 100m² non couvert ou en partie couvert de moins de 1,80m** :
Déclaration préalable
- **Bassin de plus de 100m² ou couvert de plus de 1,80m** :
Permis de construire

TERRASSE OU PATEFORME

- **De plain-pied et sans fondations profondes** :
aucune formalité
- **Pour les autres cas** :
Déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol créée

BESOIN D'UN MÉDECIN RAPIDEMENT ?



Vous n'arrivez pas à joindre un médecin ?
Votre médecin est absent ou complet ?

- 1 **APPELEZ LE 15 ou 116 117**
- 2 Dites : **« J'appelle pour un soin non programmé »**



Un médecin du **Cambrésis** peut vous recevoir
Pour un **problème de santé courant**
Le jour même ou le lendemain



Le **15** ou le **116 117** sont **GRATUITS**
Disponible **24/24 - 7j/7**



En cas d'**urgence vitale**, appelez le **15 (SAMU)**

Soins Non Programmés
du Haut-Escout



C'EST QUOI UN « SOIN NON PROGRAMMÉ » ?



C'est un rendez-vous sous 48h avec un médecin généraliste du Cambrésis,
quand vous avez besoin d'un médecin,
et que le **vôtre n'est pas disponible** ou que **vous n'en avez pas**.

POUR QUELLES MALADIES ?



Pour tout motif habituel de médecine générale. Par exemple :

- Fièvre
- Douleur
- Infection urinaire
- Obiite
- Toux ou angine...

COMMENT FAIRE ?



Appelez le **15** (ou **116 117**)

Dites : « **Je voudrais un rendez-vous pour un soin non programmé** »

Un médecin régulateur du service d'accès aux soins (SAS) vous parlera au téléphone.

Si nécessaire, vous obtiendrez un **rendez-vous** avec un médecin généraliste du Cambrésis **le jour même ou le lendemain**. Parfois, un conseil suffira.

POURQUOI APPELER LE 15 ou (le 116 117) ?



- Pour aider les urgences à rester disponibles uniquement pour les cas graves.
- Pour consulter un médecin généraliste rapidement si nécessaire.
- Parce que les professionnels de santé du Cambrésis se mobilisent pour vous aider !

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le **15** ou (le **116 117**) est joignable **24h/24, 7j/7**.

En journée, il vous oriente vers un **médecin généraliste disponible**.

Le **soir, la nuit, les week-ends et jours fériés**, il vous met en relation avec la **maison médicale de garde**.

EN CAS D'URGENCE VITALE, CONTACTEZ LE 15 (SAMU)



Retrouvez vos résultats d'examen de santé

MON
ESPACE
SANTÉ

Vous avez la main sur votre santé, alors

AC-TI-VEZ-LE !



Rendez-vous sur **monespacesante.fr**
depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Téléchargez l'application
Mon espace santé



Mon espace santé, un service utile pour mieux vous soigner



Rangez et conservez vos ordonnances,
résultats d'analyses, comptes rendus de radiologie,
d'hospitalisation... en toute sécurité ;



Partagez vos informations utiles avec les
professionnels de santé en choisissant qui peut y
accéder ;



Échangez simplement avec vos professionnels
de santé grâce à la messagerie sécurisée ;



Accédez au catalogue des sites et applications
de confiance dédiés à la santé et au bien-être ;



Recevez des rappels pour vos **vaccinations et examens de prévention** grâce à l'agenda de santé.

Mon espace santé, c'est gratuit et facile à utiliser.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez-nous par téléphone

Appel via un interprète LSF

3422 Service gratuit
+ prix appel



du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



Mettez à jour vos informations et votre carte Vitale

Mettez vos coordonnées à jour en quelques clics

Vous avez déménagé, changé de banque, de nom ou de numéro de téléphone ? Déclarez votre changement de situation **depuis votre compte ameli**, rubrique *Mes informations*.

Après chaque changement de situation et au minimum une fois par an, pensez à **mettre à jour votre carte Vitale**. Rendez-vous simplement en pharmacie ou sur les bornes dans les points d'accueil de l'Assurance Maladie.



Besoin de nous transmettre des documents ? Inutile de vous déplacer ! Envoyez-les par courrier.

CPAM du Hainaut
63 rue du Rempart
CS 60499
59321 Valenciennes Cedex



Mon test IST

Depuis le 1er septembre, le dispositif *Mon test IST* facilite l'accès au dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST) pour les jeunes.

Il permet de se faire **dépister gratuitement, de façon anonyme et sans ordonnance**, dans un laboratoire de biologie médicale.

Un test, 5 infections dépistées

Ce parcours confidentiel vise à détecter cinq IST fréquentes : le **VIH**, la **chlamydia**, la **gonorrhée**, la **syphilis** et l'**hépatite B**.

Qui est éligible ?

- Les jeunes de moins de 26 ans peuvent bénéficier de ce dépistage gratuit, sans avance de frais, pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.
- Les plus de 26 ans peuvent également se faire dépister, mais seuls les tests VIH sont intégralement remboursés ; les autres tests sont couverts à 60 %, le reste pouvant être pris en charge par une complémentaire santé.

Pourquoi se faire dépister ?

Certaines IST peuvent être présentes sans provoquer de symptômes. Sans traitement, elles peuvent entraîner des complications pour la santé ou se transmettre à d'autres partenaires. Se faire dépister régulièrement est un geste de prévention essentiel, simple et responsable.



Comment bénéficier du dispositif ?

Présentez-vous simplement muni de votre carte Vitale dans un laboratoire d'analyses médicales et demandez *Mon test IST*. Aucun rendez-vous ou ordonnance n'est requis.

Un questionnaire est proposé pour adapter les examens nécessaires à la situation de chacun.
Pour en savoir plus : [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

L'Harmonie de Bertry organise

LOTO

12 OCTOBRE 2025 à 15H
Salle des fêtes de Bertry, ouverture à 12h30

Plus de 3500€ de lots !



- 2€ le carton
- 10€ les 6
- 20€ les 14
- 1,50€ le carton
- à partir du 15^{ème}

Buvette et petite restauration sur place

5 séries • Série spéciale enfants gratuite • Bingo...
Réservation recommandée au 06 14 35 84 05

IPNS

Le Centre Social l'Escale, le Centre Social La Passerelle et le Centre Social Marliot Maupassant

Après-midi Vitalité Senior

Un après-midi convivial pour découvrir, s'informer et prendre soin de sa santé en s'amusant

MARDI 28 OCTOBRE

de 14h à 17h



 Nutrition Atelier cuisine Suivi nutritionnel	 Santé Test auditif et visuel Test de réflexe Ateliers équilibre	 Numérique Animation sécurité sur internet Sensibilisation demande d'aide	 Vie quotidienne Code de la route Gestes 1er secours Initiation défibrillateur
---	---	---	---

BERTRY - SALLE DES FÊTES

Gratuit - Ouvert aux plus de 60 ans

Informations : Centre Social l'Escale
07.82.28.79.44 (SMS ou appels)



IPNS



LE DIMANCHE 19 OCTOBRE

Sortie mycologique

Rendez-vous sur la place de Bertry à 9h
Inscription directement à la pharmacie Enderlé

